



Appel à candidatures
« Mobilité, Internationalisation des études
doctorales » 2018



APPEL A PROPOSITIONS

Mobilité, Internationalisation des études doctorales 2018

Le présent appel est ouvert à l'ensemble des champs scientifiques des 9 écoles doctorales de Bordeaux, et s'adresse aux doctorants souhaitant proposer des projets de mobilité internationale favorisant l'internationalisation de leur parcours doctoral au cours de l'année universitaire 2018-2019.

Cadre général

L'Initiative d'excellence de l'université de Bordeaux a mis en place depuis 2012 un programme général de développement du doctorat, complémentaire à l'action conduite par les écoles doctorales, et ciblant le renforcement de l'expertise de la nouvelle génération de chercheurs ainsi que le positionnement à l'international du doctorat.

Dans ce contexte, l'action « mobilité », mise en œuvre depuis 2014, vise à accompagner des projets d'internationalisation portés par des jeunes chercheurs prometteurs et s'inscrivant dans le cadre de leur projet professionnel avec l'objectif de :

- Favoriser la mobilité des jeunes chercheurs dans des espaces scientifiques et culturels différents et promouvoir l'ouverture internationale dans leur projet de carrière,
- Développer les coopérations scientifiques entre équipes de recherche des universités de Bordeaux et internationales et encourager ainsi la création de réseaux internationaux de recherche.

Projet de mobilité

Le présent appel s'adresse aux doctorants inscrits dans l'une des 9 écoles doctorales de Bordeaux sans condition de nationalité.

Sont soutenues des mobilités « sortantes » en cours de thèse d'une durée de 3 à 9 mois (non fractionnable) correspondant à un séjour prévu entre le 1^{er} juillet 2018 et le 31 août 2019.

Par mobilité « sortante » est entendu un séjour à l'étranger. Le projet de mobilité doit se réaliser à l'international en partenariat avec une université étrangère, en cohérence avec le projet doctoral et le parcours professionnel envisagé. Il doit faire état d'une intégration forte dans l'équipe d'accueil, et présenter des perspectives de collaboration scientifique entre les deux équipes encadrant le doctorant au delà du projet de thèse.

Ne sont pas éligibles :

- Les projets de mobilité se limitant à la conduite d'études terrain, de recherches bibliographiques ou à la phase finale de rédaction de la thèse.
- Les mobilités dites "retour" vers le pays d'origine (de nationalité du doctorant)

Profil candidat

Peuvent présenter un projet :

- (1) les doctorants primo-mobiles dont le projet ne figure initialement pas dans un cadre prédestiné à la mobilité
- (2) les doctorants en cotutelle ou codirection dont ceux recrutés sur l'appel "Thèses internationales" du Programme Doctorat International 2017 (une seule fois pendant le doctorat).

Le candidat doit obligatoirement :

- Etre régulièrement inscrit en doctorat dans une des écoles doctorales de Bordeaux (au moment du dépôt de la candidature et durant la mobilité) ;
- Attester d'un financement principal (salaire) couvrant la durée totale du doctorat ;
- Etre en situation de mobilité sortante entre le 1er juillet 2018 et le 31 août 2019 dans le cadre d'un partenariat avec une université étrangère formalisé et en lien direct avec l'objectif scientifique du projet de doctorat et professionnel du candidat ;
- Obtenir l'autorisation d'accès au laboratoire (le cas échéant, il est de la responsabilité du candidat de vérifier les conditions d'entrée et pour l'obtention du permis de séjour /d'une autorisation de travail dans le pays d'accueil) ;
- Le cas échéant, présenter les démarches en vue de l'obtention d'un financement complémentaire pour un projet s'inscrivant dans un cadre prédestiné à la mobilité (cotutelle, codirection).

Conditions particulières :

- Un doctorant sous contrat doctoral idEx ne peut faire une demande de bourse qu'une seule fois au cours de son doctorat.
- Un doctorant ayant déjà déposé un projet lors d'un précédent appel et qui n'aurait pas été retenu, peut redéposer son dossier 1 fois, sous condition d'améliorations.
- Un doctorant déjà bénéficiaire d'une bourse de mobilité IdEx/LabEx pour un même projet de mobilité ne peut pas déposer de dossier dans le cadre du présent appel.

Critères de sélection

- Excellence scientifique du candidat, du laboratoire de rattachement, et de l'environnement d'accueil ;
- Pertinence du projet de mobilité internationale dans le projet scientifique et professionnel du candidat ;
- Nature du partenariat, jugée à l'aune du potentiel effet structurant sur la dynamique partenariale plus globale du site (niveau d'institutionnalisation du partenariat, amorçage de coopérations plus larges, réputation de l'environnement d'accueil).

La sélection des bénéficiaires répond à des standards exigeants, et les candidats devront produire un dossier détaillé démontrant de leur ouverture internationale, de la pertinence du projet de mobilité dans leur parcours scientifique et de sa cohérence dans leur projet professionnel.

La destination d'accueil pour ce séjour en mobilité est également partie intégrante de l'évaluation, que ce soit à l'aune de la qualité reconnue de l'environnement scientifique d'immersion, ou de l'importance des partenariats stratégiques promus par l'Initiative d'Excellence de l'université de Bordeaux.

Procédure de sélection

Le Collège des écoles doctorales de l'université de Bordeaux coordonne avec le soutien du Pôle RIPI/Direction des Relations Internationales l'appel à candidatures, étudie la recevabilité des dossiers, et distribue les candidatures déclarées éligibles aux écoles doctorales.

Les candidatures incomplètes ou ne répondant pas aux critères d'éligibilité ne seront pas évaluées.

Les candidatures sont évaluées par le comité de sélection du programme mis en œuvre par le Collège des écoles doctorales de l'Université de Bordeaux élargi (c'est à dire en forme associant l'université Bordeaux Montaigne) après avis des écoles doctorales (proposition de classements à l'appui). Le comité de sélection établit ainsi l'interclassement, et propose une liste des bénéficiaires à la validation du Conseil de gestion de l'IdEx Bordeaux.

Modalités de financement

L'aide à la mobilité comprend une aide pour le séjour de l'ordre de 500 euros mensuels sur la durée accordée, et un forfait voyage calculé selon la destination (base de référence des standards européens soit en moyenne destination Europe = jusqu'à 750€, destination hors Europe = jusqu'à 1500€) pour la prise en charge du titre de transport A/R au départ de Bordeaux. Cette aide n'est pas renouvelable.

Le soutien proposé par l'IdEx Bordeaux ne s'entend pas comme salaire principal. Il est accordé pour participer au surcoût engendré par le projet d'internationalisation du jeune chercheur dans le cadre de son projet de formation doctorale et de son projet professionnel, et peut *ne pas* couvrir l'intégralité de la durée de la mobilité.

En outre, l'IdEx Bordeaux se réserve donc la possibilité de ne pas considérer comme éligible (voir infra) les dossiers de candidats ne présentant pas d'éléments attestant d'un financement principal (salaire) couvrant la durée du doctorat.

L'aide à la mobilité ne peut en aucun cas être cumulée avec une autre aide à la mobilité IdEx/LabEx obtenue pour un même projet de mobilité. Les autres aides perçues sur la même période (par exemple, Fulbright, Marie Curie, etc.) doivent être déclarées. Les candidats sont invités à présenter dans leur dossier les pièces justifiant de cette bourse acquise. Il leur appartient de se renseigner préalablement sur les conditions de cumul des bourses auprès des financeurs.

Les candidats devront préciser le cas échéant, toute contribution financière de l'institution d'accueil au projet de mobilité. Il est à rappeler qu'en cas de rémunération complémentaire, le candidat s'il est salarié, doit obligatoirement demander une autorisation préalable de cumul d'activités à l'employeur principal. Cette demande doit impérativement être effectuée en amont du dépôt du dossier de candidature.

Enfin, les candidats sont invités à se renseigner préalablement à la demande de soutien sur le coût de la vie dans le pays d'accueil et prendre toutes les dispositions nécessaires à la préparation de leur séjour.

Modalités de dépôt des candidatures

Les doctorants désireux de se porter candidats dans le cadre de cet appel sont invités à déposer un dossier complet avant la date limite indiquée dans le calendrier de l'appel.

La candidature devra impérativement comprendre les pièces suivantes au format pdf.

<input type="checkbox"/> Le dossier de mobilité détaillé comprenant une description en français ou en anglais des objectifs de recherche, de l'intérêt du projet international envisagé et son inscription dans le projet professionnel (le formulaire en ligne doit être rempli sur le portail de soumission dédié de l'Initiative d'excellence de l'université de Bordeaux) ;
<input type="checkbox"/> Le CV du doctorant ;
<input type="checkbox"/> Une lettre de soutien du directeur de thèse ;
<input type="checkbox"/> Une lettre de soutien d'un membre de l'équipe d'accueil de l'université partenaire, qui devra également attester la période d'accueil ;
<input type="checkbox"/> Un document justifiant d'un financement principal, i.e. salaire (copie du contrat doctoral français ou du/des contrat(s) de travail, copie du justificatif de bourse d'une université étrangère obtenue pour la durée de la thèse, etc.) ;
<input type="checkbox"/> Une copie du certificat d'inscription de l'année en cours (2017-2018)
<input type="checkbox"/> Le cas échéant, tout justificatif de financement additionnel (attestation de bourse de mobilité complémentaire, etc.)

Les candidatures doivent être **exclusivement** déposées électroniquement via le portail de soumission dédié. Accès au portail : <https://aap.u-bordeaux.fr/siaap/pub/appel/list>

Calendrier indicatif

Il n'est prévu qu'une seule session sur cet appel.

- **Dépôt des dossiers en ligne** : 12/12/2017 au 05/02/2018 (17h00)
- **Evaluation et validation des projets**: avril 2018
- **Annonce des résultats** : mai 2018
- **Réalisation des mobilités** : entre le 1er Juillet 2018 et le 31 août 2019

L'université de Bordeaux se réserve le droit de publier sur le site web de l'IdEx Bordeaux le nom, prénom, établissement d'origine, d'accueil et le projet des candidats retenus pour la bourse.

L'Initiative d'excellence de l'université de Bordeaux est portée par l'université de Bordeaux en partenariat avec :



Les organisations suivantes contribuent au programme : CEA, CHU, IFREMER, INRA, INRIA, IRSTEA.

Participent au financement des projets



Programme financé par l'ANR - n° ANR-10-IDEX-03-02

CONTACT

internationalisation.doctorat@u-bordeaux.fr